

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007  
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

## Objet : Convention avec l'Etat - Avenant

Découlant de l'application des lois de décentralisation, l'Etat progressivement et après consultation des communes, se retire de l'appui technique qu'il offrait aux collectivités territoriales dans le domaine de l'instruction des autorisations d'utilisation du sol.

Désormais, Neuville sur Saône assume en totalité la réception, la préparation, la délivrance de tous les actes liés aux droits des sols.

Cette nouvelle façon de travailler s'est mise en place progressivement du fait du redéploiement des agents de l'Etat initialement affectés à cette tâche.

En concertation avec les services de la DDE, un projet d'avenant a donc été préparé. Il prend en compte la nouvelle situation en rendant caduque la convention initiale de 1984. Il indique toutefois clairement que la DDE continue à assurer, pour le compte de la commune, le calcul et la liquidation des taxes d'urbanisme.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme
- VU la nécessité pour la commune d'instruire directement la totalité des autorisations d'utilisation du sol déposées sur son territoire,
- VU la position de l'Etat en la matière,
- CONSIDERANT qu'il importe de mettre en conformité la convention initiale passée entre l'Etat et la commune avec la façon actuelle de procéder,
- **ADOpte l'avenant entre l'Etat et la commune de Neuville relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes d'occupation des sols,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à signer toute pièce relative à cette affaire,**
- **DIT que le projet d'avenant sera annexé à la présente.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 22 mars 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 16/04/2007  
Publication ou affichage du 16/04/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.

